COMMUNE DE
SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART

LA VIE DE LA COMMUNE EN BREF

Année 2026, Numéro 76 Date de parution : Septembre 2026

DANS CE NUMÉRO :

Point sur les travaux	1
Circulation des trottinettes électriques	2
Saint-Léger-Lès-Domart lance son conseil municipal des enfants	2
Recensement de la population 2027	3
Information de la Gendarmerie	3
Rentrée scolaire	4
Recensement militaire	4
Accueil de loisirs communal de juillet	5-6
Ça s'est passé à la Médiathèque	7-8
Les manifestations	9
Noël de la solidarité	10
Les fêtes à venir	10

EXPÉRIENCE ET JEUNESSE, ENSEMBLE POUR SAINT-LÉGER

Mairie de
SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART
Tél. : 03-22-52-90-90
Fax : 03-22-39-05-30
Mail : mairie.saint-leger-les-domart@laposte.net
Web : https://www.mairiesaintlegerlesdomart.fr/

POINT SUR LES TRAVAUX

① Réhabilitation énergétique et sécurisation d'accès du groupe scolaire communal Dolto/Ferry.

Commencés à la rentrée de septembre 2025, les travaux d'amélioration énergétique du groupe scolaire Dolto/Ferry auront duré 12 mois. Le chantier a été réceptionné début septembre 2026.

Les travaux prenaient en compte les points suivants :

- changement de type de chauffage (pompe à chaleur réversible en climatisation) et des menuiseries (amélioration des déperditions thermiques en hiver et limitation des apports calorifiques en été),
- mise aux normes de l'électricité,
- rénovation complète des sols et des peintures,
- travaux de sécurité contre les intrusions sur le portail d'entrée de l'école J. Ferry avec un système de contrôle d'accès.

② Voie verte de Flixecourt à Saint-Léger-Lès-domart.

Le Conseil Départemental de la Somme lance des travaux d'aménagement de la véloroute de la Traverse de la Nièvre entre Flixecourt et Saint-Léger-lès-Domart. Ce projet consiste en la création d'une voie verte de 5,8 km aménagés sur l'ancienne voie ferrée, accessibles aux cyclistes, piétons et cavaliers.

Cette voie verte permettra une liaison avec la Véloroute Vallée de Somme et facilitera les déplacements entre Flixecourt, Ville-le-Marclet, Saint-Ouen et Saint-Léger-lès-Domart, notamment vers les commerces, services et lieux de travail.

Des aires de repos, des aménagements paysagers ainsi qu'une signalétique directionnelle seront installés le long de l'itinéraire pour améliorer l'expérience des usagers et valoriser le territoire traversé.

Les travaux ont débuté fin août 2026 pour une durée d'environ 4 mois. L'installation des équipements complémentaires s'étalera ensuite jusqu'au printemps 2027.

L'accès aux emprises du chantier est interdit au public.

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi :8 h 30 - 12 h 00 pour l'accueil du public et de 14 h 00 - 17 h 00 par téléphone ou sur rendez-vous.

CIRCULATION DES TROTTINETTES ELECTRIQUES DANS NOTRE VILLAGE

Beaucoup de trottinettes électriques CIRCULENT SUR LES TROTTOIRS, ce qui est INTERDIT, et ceci à grande vitesse en frôlant les maisons (risque majeur d'accidents corporels graves pour les piétons et les trottinettistes). Ceci s'applique sans exception même et surtout près des écoles.

RAPPEL OBLIGATOIRE :

- **port du casque**
- **avertisseur sonore**
- **feux avant/arrière**
- **vêtements voyants vivement recommandés**
- **téléphone interdit**

PARENTS, vous restez responsables du non-respect de ces règles par vos enfants. Aidez-nous à lutter contre les accidents qui se multiplient.

SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART LANCE SON CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS !

Tu as entre 9 et 13 ans et tu habites à Saint-Léger-lès-Domart ? Tu as des idées, des projets ou simplement envie de participer à la vie de ta commune ? Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est fait pour toi !

La municipalité de Saint-Léger-lès-Domart invite ses jeunes habitants à prendre la parole et à s'investir concrètement dans la vie locale grâce à la création du Conseil Municipal des Enfants .

Placé sous le signe de l'engagement civique et de la citoyenneté, ce dispositif permettra aux jeunes de s'exprimer, de partager leurs idées, de proposer des projets et participer à l'amélioration de la vie dans la commune. C'est également une belle occasion d'apprendre à travailler ensemble, à écouter les autres et à représenter les enfants de Saint-Léger-lès-Domart.

Les enfants intéressés peuvent remplir le coupon-réponse de candidature figurant sur l'affiche ci-jointe à ce journal et le déposer à la mairie avant la date indiquée.

I.N.S.E.E. : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2027

LA COMMUNE RECHERCHE DES AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE POPULATION PROGRAMMÉ DU 21 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2027 INCLUS.

Descriptif de l'emploi

La commune de Saint-Léger-lès-Domart recherche des agents recenseurs pour réaliser les opérations de collecte auprès des habitants du territoire communal.
Le recensement se tiendra du 21 janvier au 20 février 2027 inclus.

Missions / conditions d'exercice

- Se former aux concepts et aux règles du recensement;
- Effectuer la tournée de reconnaissance du secteur attribué;
- Distribuer les documents de recensement aux habitants;
- Informer les habitants sur les objectifs du recensement et les modalités de réponse (papier ou Internet);
- Assurer le suivi des réponses et relancer les habitants;
- Tenir à jour le carnet de tournée et rendre compte régulièrement de l'avancement de la collecte au coordonnateur communal;
- Assurer la confidentialité et la sécurité des données recueillies, conformément aux exigences de l'INSEE.

Restituer l'ensemble du matériel mis à disposition en fin de collecte.
Compte tenu des nécessités de la mission, les horaires de travail sont variables et peuvent être effectués en journée, en soirée, ainsi que, le cas échéant, le samedi, afin de permettre le contact avec les personnes à recenser. Le temps consacré aux opérations de préparation, de formation, de reconnaissance du secteur, de collecte, de suivi et de restitution des questionnaires est compris dans le temps de travail.
Temps de travail estimé à 20 heures par semaine

Profils recherchés

- Permis B et véhicule nécessaires;
- Discrétion professionnelle et respect strict de la confidentialité;
- Sens du service public et du contact;
- Rigueur, organisation et fiabilité dans le suivi de la tournée;
- Capacité à travailler en autonomie;
- Une bonne connaissance du territoire communal serait un plus;
- Disposer d'un téléphone de type smartphone pour pouvoir être joint facilement et suivre l'évolution de la tournée;
- Rémunération forfaitaire par secteur;
- Maîtrise d'Internet;
- Travail en extérieur;
- Gestion éventuelle de situations difficiles.

Contact et modalités de candidature

Contact : 03.22.52.90.90 ou mairie.saint-leger-les-domart@laposte.net
Informations complémentaires
Envoyer une lettre de motivation et un CV par courrier ou courriel en mairie **avant le 31.10.2026**

INFORMATION DE LA GENDARMERIE SUR LA LÉGISLATION RELATIVE À LA DESTRUCTION DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage des déchets verts est interdit par l'article L. 541-21-1 du code de l'environnement, interdiction reprise par le règlement sanitaire départemental en son article 84.

Pour un particulier, le non-respect de cette interdiction est sanctionné par une contravention de 3e classe en vertu de l'article 7 du décret n° 2003-462 (le code NATINF est le 3671).

Pour un professionnel des espaces verts, l'interdiction est fondée sur l'article L.541-3 du code de l'environnement, ce qui est un délit (article L.541-46 du code susvisé ; NATINF 10299).

Pour un agriculteur, il faut se référer à l'article D 615-47 du code rural et de la pêche maritime (qui prévoit des pénalités en cas de demande d'aide).

EFFECTIFS DES CLASSES - ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

ÉCOLE FRANÇOISE DOLTO			ÉCOLE JULES FERRY		
CLASSES	**EFFECTIFS**	**ENSEIGNANTS**	**CLASSES**	**EFFECTIFS**	**ENSEIGNANTS**
TPS	12	Mme MOREL	CP	15	Mme SIMON
PS	23	Mme PANCIERA Mme MABILLE	CP/CE1	16	Mme DAVID
MS	21	Mme TRONCHON	CE1	18	M. VERLIN Mme MABILLE
GS	15	Mme OLIVIER Mme DIEUMEGARD Mme CARON	CE2	21	Mme CARLIER DAMERVAL
GS	16	Mme COLLET	CM1	26	Mme SNAUWAERT
SOUS-TOTAL 1	**87**		CM2	30	Mme NIVELLE
			ULIS	Répartis selon les niveaux	Mme HAMIEZ
			SOUS-TOTAL 2	**126**	
TOTAL GÉNÉRAL : 213 élèves					

NOUS VOUS SOUHAITONS À TOUTES ET À TOUS UNE BONNE ANNÉE SCOLAIRE.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE À PARTIR DE 16 ANS

Tous les jeunes Français, filles et garçons, doivent **obligatoirement** se faire recenser **à partir de 16 ans.** Cette démarche s'effectue en mairie, dans les 3 mois suivant le 16ème anniversaire. Elle marque la première étape du parcours de citoyenneté et ne doit pas être confondue avec le recensement de la population mené par **l'INSEE.**

Le recensement permet :

- De participer à **la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)** dans l'année qui suit ;
- D'être automatiquement inscrit sur les **listes électorales** à 18 ans (sous certaines conditions)
- D'obtenir une **attestation de recensement,** indispensable pour passer certains examens ou concours (baccalauréat, permis de conduire, concours publics, etc.).

Pour se faire recenser, il faut se rendre en personne à la mairie avec les documents suivants :

- Une **pièce d'identité valide** (carte nationale d'identité, passeport, etc.) ;
- Le **livret de famille** ou un **acte de naissance avec filiation** ;
- Un **justificatif de domicile.**

Une attestation de recensement est remise à l'issue de la démarche.

Attention : aucun duplicata ne sera délivré par la mairie. Il est donc essentiel de conserver l'original.

ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL DE JUILLET 2026

« La cabane de Ferry fait son festival »

Du 6 au 31 juillet 2026, l'ACM a accueilli les enfants et les adolescents âgés de 3 à 15 ans dans le cadre de son accueil de loisirs estival.
Cette période a été placée sous le signe de la découverte, du partage, de l'autonomie et de la convivialité.
L'équipe d'animation a proposé un programme riche et varié, permettant à chaque tranche d'âge de vivre des expériences adaptées à ses envies, à son rythme et à son niveau d'autonomie.

Une programmation riche et diversifiée

Tout au long du mois, les enfants ont pu profiter de nombreuses activités sportives, culturelles, ludiques et de plein air. Parmi les temps forts, la piscine, les sorties, les activités de pleine nature et les différents campings ont particulièrement contribué à créer une dynamique de groupe et de nombreux souvenirs.
Pour les plus jeunes, le mois de juillet a été riche en découvertes et en émerveillement. Les enfants se sont notamment rendus à Fiesta Fun, ainsi qu'à la chèvrerie d'Ailly-sur-Noye, une découverte pour eux. Cette sortie à la chèvrerie a été particulièrement appréciée.
Les enfants ont pu découvrir l'univers des chèvres et profiter d'une petite gourmandise originale : une glace au lait de chèvre.

Les 7-8 ans ont eux aussi bénéficié d'un programme dynamique. Ils ont profité de sorties à la piscine, mais également d'une sortie au bowling. Une nouvelle expérience a été la balade en bateau électrique à Long. Cette activité originale a permis aux enfants de découvrir un nouvel environnement tout en profitant d'un moment calme et même de pouvoir piloter le bateau comme un grand.

Pour les 9-11 ans, l'un des grands temps forts a été le camping à Ailly-sur-Somme, organisé autour du thème de la découverte de la photographie avec Irwin et du cirque avec Cirqu'onflex. La vie en camping a favorisé l'autonomie, l'entraide, la responsabilisation et la cohésion du groupe. Le séjour a été partagé avec des enfants d'IME et de SESAD, offrant aux jeunes une belle occasion d'échanger, de partager des activités et de favoriser l'ouverture aux autres. Les enfants ont également pu s'initier à certaines pratiques sportives comme du bubble foot, une activité particulièrement ludique qui a rencontré un réel enthousiasme, ainsi que vivre la grande expérience du « **Tour Nièvre et Somme** », venant compléter un mois placé sous le signe de la découverte et du dépassement de soi.

Les adolescents : autonomie, défis et expériences nouvelles

Les adolescents ont bénéficié d'un programme particulièrement riche, avec notamment un premier camping à Olhain. Ils ont ensuite découvert SENSAS et Prison Island, du côté de Lille. Ces activités basées sur les défis, la réflexion, la coopération et la communication ont

permis aux adolescents de se mobiliser collectivement dans une ambiance dynamique et conviviale. Les jeunes ont également participé à des manifestations communes avec d'autres accueils de loisirs où ils ont partagé une journée de laser game et de réalité virtuelle mais aussi un minicamp. Comme tout le monde le sait, chez les ados, il faut que ça bouge, ils sont partis pour une journée d'accrobranche à Naours et une journée à Saigneville, ce qui leur a donné l'occasion de découvrir les vélos classiques mais surtout les vélos hybrides.

Le spectacle des enfants

Un moment suspendu où petits et grands ont célébré la fin d'une belle aventure collective. Une scène en ébullition, des enfants âgés de 3 à 15 ans. Tous les jeunes de la structure sont montés sur les planches pour présenter leur grand show : « La Cabane de Ferry fait son festival ». Danses, comédie, séquences d'émotion ou touches d'humour : la variété du programme a conquis les parents du début à la fin.

Sur scène, la complicité entre les jeunes et leurs animateurs était palpable. On pouvait lire la fierté dans les yeux des plus petits et une belle assurance chez les plus grands, tous réunis par l'envie de faire plaisir et de s'amuser.

L'événement a rencontré un engouement exceptionnel auprès des familles. L'esprit convivial s'est prolongé autour de la table, avec pas moins de 255 repas servis au cours de la soirée.

Un bilan très positif

Le mois de juillet 2026 peut ainsi être considéré comme une belle réussite pour l'accueil de loisirs de Saint-Léger-lès-Domart. La richesse de la programmation, la diversité des sorties, les campings, les activités sportives et les nombreuses découvertes ont permis aux enfants et aux adolescents de vivre un été dynamique, enrichissant et rempli de souvenirs.

L'investissement de l'équipe d'animation et la diversité des projets proposés ont contribué à créer une ambiance conviviale, bienveillante et stimulante, permettant à chacun de trouver sa place au sein du groupe. Tout cela dans la joie et la bonne humeur.

Nous vous donnons rendez-vous pour les prochaines vacances, celles de la Toussaint.

« Tour Nièvre-Somme »

Dans le cadre de l'activité « Tour Nièvre et Somme », un tour à vélo a été à l'initiative de la Communauté de Communes, organisé par Amélie BOULINGUEZ, afin de proposer aux enfants une expérience sportive, collective et conviviale. Douze enfants de chaque ACM ont pris part à cette activité, qui s'est déroulée au départ de Saint-Ouen, avec une étape à Saint-Léger-lès-Domart, avant une arrivée à Domart-en-Ponthieu.

Cette initiative a permis aux enfants de découvrir les communes traversées à vélo, tout en développant différentes valeurs essentielles telles que l'entraide, la solidarité, le respect des autres et l'esprit d'équipe. Les enfants se sont pleinement investis dans l'activité et ont fait preuve de motivation et d'enthousiasme tout au long du parcours.

La grande finale, organisée le vendredi 24 juillet, est venue clôturer cette expérience. À cette occasion, les enfants de Saint-Léger-lès-Domart ont remporté la coupe de l'équipe qui a le mieux encouragé son copain, récompensant ainsi leur engagement, leur motivation et leur esprit collectif.

ÇA S'EST PASSÉ À LA MÉDIATHÈQUE ...

Un petit aperçu des animations qui ont fait la vie de la médiathèque ces derniers mois.

① Tournoi FC 26 : un beau succès !

La médiathèque s'est transformée en véritable terrain de football virtuel le mercredi 22 avril 2026 ! Au total, 11 joueurs sont venus s'affronter manette en main lors d'un tournoi FC 26 organisé par Stevie Demettre.

Félicitations à notre grand vainqueur, Anthony Couteau, qui a remporté l'enceinte lumineuse offerte par la commune ! Le tournoi s'est terminé autour d'un goûter pris tous ensemble, dans la bonne humeur !

Merci à Stevie pour l'organisation et à tous les participants pour ce chouette moment partagé autour du foot.

② Un atelier « Contes sonores » riche en découvertes !

Le samedi 4 juillet, la médiathèque a proposé un atelier d'exception, animé par Ticki Pam, dans le cadre de « Live entre les livres 2026 ».

Avec l'aide de l'intervenant, les enfants ont créé tous ensemble une histoire, puis l'ont mise en musique avec différents instruments, avant de la présenter à leurs parents.

Face à de nombreux instruments à mémoriser et après une unique répétition, les participants ont fait preuve d'un sérieux et d'une créativité remarquables. **Bravo à eux !**

Ce moment de partage et de découverte culturelle a été offert par la Communauté de Communes Nièvre & Somme. **Un grand merci à tous !**

③ Partir en Livre 2026 : le « coup de cœur » des enfants dévoilé !

À l'occasion de l'événement national « Partir en Livre », les enfants des centres de loisirs Nièvre et Somme, notamment ceux de la cabane de Ferry, ont découvert quatre ouvrages sélectionnés et lus par les bibliothécaires avant de voter pour leur livre favori.

Avec 145 voix, c'est l'album « la princesse, le chevalier et l'araignée » de Vincent Guigue qui a été élu grand gagnant. En récompense de sa participation, chaque centre de loisirs s'est vu offrir cet album par la CCNS.

Un grand merci à tous les jeunes votants pour leur participation et leur enthousiasme !

Les quatre livres de la sélection sont désormais disponibles dans les médiathèques du réseau :

- *La princesse, le chevalier et l'araignée* de Vincent Guigue
- *Super Copain* de Michaël Escoffier
- *Jacotte l'escargote qui voulait devenir cosmonaute* de Rachel Bright
- *Oscar et ses super-pouvoirs !* de Mélanie Walsh

N'hésitez pas à venir les emprunter !

④ Prochaines animations à ne pas manquer !

➢ « Des parents, des bébés » le festival est de retour !

Dans le cadre du festival « Des parents, des bébés », initié par la Bibliothèque départementale de la Somme (BDS) en collaboration avec le Réseau Lecture Nièvre & Somme, diverses animations vous seront proposées pendant les vacances de la Toussaint.

Ces rendez-vous sont spécialement dédiés aux enfants de 0 à 6 ans.

Au programme : des histoires, des ateliers, des découvertes et de beaux moments de partage à vivre ensemble.

➢ Goûter & jeux de société : venez partager un super moment en famille !

Quoi de mieux qu'un moment convivial pour se retrouver ? La médiathèque vous invite à partager un super après-midi autour de jeux de société et d'un goûter chaleureux.

Le mercredi 21 octobre 2026
à 15 h 00

Dès 4 ans (avec un parent) – Durée : 1 h 30
Gratuit sur réservation

➢ Spectacle : « La forêt chante » avec Anne Leviel*

La médiathèque vous propose un spectacle de chansons et d'objets spécialement adapté pour les tout-petits !

Le jeudi 29 octobre 2026 à 15 h 30

de 18 mois à 3 ans – Durée : 30 min
Gratuit sur réservation
*Spectacle offert par la BDS

➢ Histoires et bricoles : Gentils ou méchants ?

Un temps d'histoires sur le thème des monstres, suivi d'un atelier créatif pour repartir avec un petit souvenir. Qui viendra déguisé pour Halloween ?

Le samedi 31 octobre 2026 à 14 h 30

Dès 5 ans (avec un parent) – Durée : 1 h 30
Gratuit sur réservation

Infos pratiques :
Renseignements et inscriptions :
Sur place ou par téléphone au **03.22.52.77.44.**

D'autres rendez-vous sont proposés dans les médiathèques du département, notamment sur notre territoire. Le programme détaillé est disponible dans les médiathèques du réseau. Vous pouvez également le consulter sur les sites internet du **Réseau Lecture Nièvre & Somme** et de la **Bibliothèque départementale de la Somme**.
On vous attend nombreux !

Patricia Jacquart,
Responsable de la médiathèque

LES MANIFESTATIONS

FÊTE NATIONALE 2026 : Les 13 et 14 juillet

Le 13 juillet au soir a eu lieu la retraite aux flambeaux, un défilé dans les rues avec la participation de « la BANDA MAX » et ensuite une prestation musicale du groupe « BLACK AND WHITE », suivie du feu d'artifice au stade d'Harondel.

Le lendemain matin, après la traditionnelle cérémonie du 14 juillet au monument aux morts, place fut donnée, à midi, sous la canicule, au repas champêtre dans la cour de l'école Jules Ferry.

L'ensemble du Conseil Municipal, en place depuis le matin, a accueilli les convives par un apéritif et un repas champêtre, le tout animé par un groupe musical.

Musique et danses, jambons grillés, mais également rires et jeux pour les plus jeunes, ont été partagés par tous !

APÉRITIF-CONCERT

Le samedi 19 septembre 2026, afin de lancer l'ouverture de la fête foraine, la municipalité a organisé un apéritif-concert gratuit, animé par le groupe « TEMPO ».
Les convives ont pu se désaltérer auprès de la buvette et se restaurer auprès d'un food-truck.

FÊTE LOCALE ET RÉDERIE

Le 20 septembre dernier, s'est déroulée la fête foraine de SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART, ainsi que la réderie organisée par le club de football « E.S.HARONDEL ».

Comme chaque année, un bon pour une partie gratuite de manège a été remis aux enfants scolarisés dans les écoles de SAINT-LÉGER-LÈS-DOMART.

AVIS AUX HABITANTS

Dès votre arrivée dans la commune, n'oubliez pas de vous faire connaître au secrétariat de mairie.

Cela facilitera vos démarches et nous permettra de vous inviter aux différentes manifestations. Il en est de même pour les départs, n'oubliez pas de nous en informer.

Le fait de se déclarer en Mairie en tant que nouvel habitant ne vaut pas inscription sur la liste électorale.

Il faut savoir que l'inscription sur la liste électorale se fait sur votre demande en mairie en remplissant un formulaire I.N.S.E.E.

Hauts-de-France mobilités

BUS - TRANS'80

Pour savoir si les transports par autocar sont suspendus ou connaître les perturbations prévues pour cause de grève, veuillez consulter le site internet de TRANS'80 :

https://trans80.hautsdefrance.fr/actualite

NOËL DE LA SOLIDARITÉ

NOËL DE LA SOLIDARITÉ

Le **Conseil d'administration du C.C.A.S. a décidé comme chaque année de maintenir son aide aux plus démunis pour Noël**. Par ailleurs, les personnes qui ne seraient pas à jour du règlement de la redevance des ordures ménagères ne pourront pas bénéficier de l'aide. Cependant, concernant les familles en difficulté pour le paiement (arriéré important), les dossiers seront étudiés au cas par cas.

Les inscriptions se feront du **16 au 27 novembre 2026 inclus**, sous conditions de ressources et sur présentation des pièces suivantes : livret de famille ou pièces d'identité ; quittance de loyer ; avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 ; justificatifs de revenus du mois en cours (bulletins de salaire, retraites, pensions y compris retraite complémentaire, avis d'indemnisation chômage, attestation CAF).

À NOTER :

COLIS DES AÎNÉS 2026

L'âge d'attribution du colis des aînés est de 65 ans.

Par ailleurs le Conseil Municipal a décidé que les personnes qui ne seraient pas à jour du règlement de la redevance des ordures ménagères des années antérieures à 2018 ne pourront pas prétendre à la remise de leur colis.

Pour les personnes qui ne sont pas connues de nos services, merci de bien vouloir faire le nécessaire avant l'arrêt des listes du 06 novembre 2026.

FÊTES À VENIR

NOVEMBRE :

- Le 11 : Commémoration de l'Armistice 14-18
  - ↳ 11 h 00 au cimetière (carré militaire)
  - ↳ 11 h 15 au monument aux morts
- Le 21 : Loto de l' « E.S. HARONDEL »
- Le 28 : Soirée beaujolais

DECEMBRE :

- Le 05 : Marché de Noël
- Le 13 : Noël des Aînés
  - ↳ Distribution des colis
- Le 15 : Marché de Noël de l'école